



DELIBERATION N°2024/16/MJI DU 06 AVRIL 2024 PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 16

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 24 mars 2024

Présents :

ALIDINA ASSANI CHAKA, SOILIH ANSSUMATI, ALI BACARI CHARAFINA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, IBRAHIMA SAID MAANRIFA, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MARI DAROUÉCHI, SOUFFOU ZAIN-YA, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI

Absents :

SAINDOU MOHAMADI, SOUFFOU ABDALLAH, SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINAT, MROIVILI AMINA, VITA SOIDIKI, OUMARI RADHIA, MADI MOITSOUMOU,

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **SOUFFOU ZAIN-YA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Le compte de gestion est le document comptable, établi par le Trésorier, relatif à l'exécution du budget de l'année n-1.

C'est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation similaire à celle du compte administratif. Il est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif.

Le compte de gestion du Trésorier a donné les résultats suivants pour l'année 2023.



	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée en investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	316 425.44		-1 591 434.82	-1 275 009.38
Fonctionnement	903 874.33		603 638.50	1 507 512.83
Total	1 220 299.77		-987 796.32	232 503.45

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour approuver le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) D'approuver le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier.
- 2) Et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 06/04/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
 Date : 13/04/2024
 Qualité : Maire